

**DEC132232DR01**

**Décision portant nomination de Mme Marie-Christine NOEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) et nommant M. Olivier GALLAND en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 28 janvier 2013 ;

Considérant que Mme **Marie-Christine NOEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Marie-Christine NOEL**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) à compter du 15 juin 2013.

Mme **Marie-Christine NOEL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marie-Christine NOEL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 juin 2013

Olivier GALLAND

Directeur de l'UMR 8598

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne - Paris 4